

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 026-212602528-20220711-CM20220711_2_1-DE

L'An deux mille vingt-deux, le 11 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Valérie GARCIA à Laurent PEMEANT, Sylvie DELOCHE à Fanély MONVILLE, Dimitri DELAIGUES à Catherine BARNERON, Danièle BERTHONNET à Geneviève BOUIX, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES à Jean-Michel BOCHATON

OBJET : CRÉDITS SCOLAIRES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal de majorer le montant des crédits scolaires, inchangés depuis 2013, pour les écoles élémentaires et maternelles ainsi que pour le RASED à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, soit :

Écoles élémentaires : crédit globalisé par groupe scolaire de 42.75 € par élève plus un crédit de 7.71 € par élève versé à l'association ou la coopérative scolaire pour les sorties pédagogiques, plus un crédit supplémentaire de 120.06 € par U.L.I.S.

Écoles maternelles : crédit globalisé de 42.75 € par élève plus un crédit de 7.71 € versé à la coopérative ou association scolaire pour les sorties pédagogiques.

Budget spécifique pour la direction des écoles maternelles et élémentaires : 164.57 € jusqu'à 5 classes et 229.77 € au-delà.

R.A.S.E.D : crédit globalisé de 1 922.00 €

Téléphone : prise en charge, par groupe scolaire, de l'abonnement ainsi que du forfait mensuel de communication pour un montant maximum de 36.02 € TTC.

Pour le R.A.S.E.D : abonnement ainsi qu'un forfait mensuel maximum 47.82 € TTC.

Projets culturels des écoles : 17.15 € par élève.

Mobilier et matériel scolaire : 207.00 € par classe pour les écoles élémentaires ainsi que pour le RASED et 238.05 € par classe pour les écoles maternelles.

Pour mémoire, la commune prend en charge le forfait internet des écoles, la location et la maintenance des photocopieurs, les spectacles de fin d'année (5 € par élève).

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.
Liste des votes affichée le 12/07/2022



Le Maire,